



« Fleuris là
où tu es semé.»

Avec des valeurs comme le partage, la solidarité et le respect de chacun, le Collège propose un enseignement général de qualité pour les jeunes soucieux de poursuivre des études supérieures.

Au Collège Saint-Joseph de Chênée, votre enfant construira son avenir et découvrira un enseignement varié répondant à ses aptitudes et à ses centres d'intérêt.

C'est pourquoi notre projet pédagogique accorde la primauté à :

- un encadrement pédagogique de qualité ;
- des activités linguistiques actives et à l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- l'approfondissement d'une formation générale basée sur l'excellence qui prépare aux études supérieures.

Notre ambition est d'apprendre aux jeunes la rigueur et le sens du travail afin de les préparer à l'enseignement supérieur tout en les aidant à découvrir le sens du respect et de l'ouverture aux autres, la pratique de la solidarité et de la citoyenneté responsable.

La réussite de nos anciens l'atteste. A la date du 15 novembre 2020, nous comptabilisons de nombreuses réussites dans l'enseignement universitaire supérieur.

Depuis 1961, chaque matin, le Collège Saint-Joseph
accueille des centaines d'étudiants et d'étudiantes.
Nos défis pour le temps présent ?

**Prendre le temps d'éduquer,
Former l'adulte de demain,
Apprendre à vivre avec les autres,
Éveiller au silence et à la lumière intérieure.**

En une phrase, nous pourrions résumer notre projet pédagogique :

« Fleuris là où tu es semé ».

Notre 1^{er} degré commun comporte

Une 1^{re} année commune accessible à tous ceux qui ont obtenu leur C.E.B. et qui comporte des activités complémentaires en langues (tables de conversation en anglais et en néerlandais), en T.I.C. (Technologie de l'Information et de la Communication) ainsi que la découverte de la culture latine.

Une 2^e année commune dans laquelle les élèves reçoivent une large formation composée de cours généraux et d'activités complémentaires en latin, en sciences, en langues, en arts de la parole, en socio-économie, en T.I.C. et en remédiation (français et mathématiques).

Dans le cadre de notre projet « École de devoirs », des activités de soutien (en français, en mathématiques et en langues) permettant une guidance dans la planification du travail scolaire, la tenue des documents et l'apprentissage des matières.

Une aide personnalisée est proposée aux élèves qui rencontrent des difficultés de méthode de travail (Plan Individualisé d'Apprentissage).

Une aide spécifique du centre PMS contribue à la mise en place de projets d'orientation et pour aider le jeune :

- à s'adapter à l'enseignement secondaire et à s'épanouir au sein de l'école ;
- à mieux se connaître, à développer son projet personnel ;
- à choisir judicieusement son orientation à l'issue du premier degré.

Le 2^e degré

Dans ce degré, l'étudiant est invité à choisir des matières qu'il veut maîtriser en vue d'un approfondissement éventuel dans ses dernières années d'humanités générales.

Il devra choisir au moins une option de base : latin, sciences économiques, arts d'expression, sciences sociales, langue II ou sciences 5h.

Ce degré d'orientation exige un sens des responsabilités et de bonnes habitudes de travail à domicile.

Le 3^e degré

Ce degré a pour objectif essentiel de former l'élève à des activités de synthèse, le préparer aux études supérieures en lui donnant les outils d'une bonne méthode de travail (savoir rédiger, résumer, analyser, comparer, synthétiser et prendre des notes).

Ce degré de détermination approfondit des options dont le choix sera définitif pour les deux années du degré.

Sous réserve de ne pas dépasser les maxima, les étudiants trouveront la possibilité de suivre des activités complémentaires en français, en arts d'expression, en mathématiques, en pratique de laboratoire ou en langues (anglais, allemand, néerlandais et espagnol), mais également une préparation aux études d'ingénieur et au Cambridge English Certificate.

Le premier degré

Le premier degré de l'enseignement secondaire constitue la troisième étape du continuum pédagogique.

Il a pour objectif de conduire l'ensemble des élèves à la réussite du CE1D.

Une année complémentaire (2S) est organisée au bénéfice des élèves qui éprouvent des difficultés telles qu'une année distincte ou supplémentaire s'avère indispensable pour leur permettre d'atteindre la maîtrise des socles de compétences du niveau CE1D.

L'élève ne peut pas fréquenter le premier degré de l'enseignement secondaire pendant plus de trois années scolaires.

Les deux premières années de l'enseignement secondaire peuvent être organisées sous la forme d'un premier degré différencié à l'intention des élèves qui ne sont pas titulaires du CEB. Ces sections sont organisées notamment à l'Institut Sainte-Thérèse d'Avila www.sta-chenee.be

Le certificat du 1^{er} degré CE1D autorise l'accès à toutes les formes et sections d'enseignement du deuxième degré.

Dans le cas où l'élève a parcouru 3 ans dans le premier degré et n'a pas obtenu le CE1D, le conseil de classe doit définir les formes et sections auxquelles l'élève peut accéder en 3^e secondaire.

La 1^{re} année commune

Le programme de la 1^{re} commune comporte 32 heures par semaine et est pratiquement identique pour toutes les écoles secondaires.

Il est composé comme suit :

- 28 heures de formation commune

Religion, éducation physique, étude du milieu, français, langue moderne, mathématiques, sciences, éducation par la technologie et éducation musicale.

- 4 heures d'activités complémentaires

Les activités complémentaires permettent à l'élève de:

- s'initier à diverses disciplines ;
- acquérir les socles de compétences par d'autres voies que les cours généraux ;
- de suivre des cours qui ne sont pas contenu théorique important mais des activités, elles aussi révélatrices de dispositions et d'intérêts ...

Ces activités sont le latin, les heures de tables de conversation anglaises ou néerlandaises et une formation en informatique dont le but est de permettre au jeune d'utiliser l'outil numérique de manière pertinente et éthique dans le cadre de ses études.

N.B. : Le conseil de classe peut décider de proposer :

- 1h ou 2h de soutien à 15h40 (école de devoirs) ;

Un professeur de mathématiques, de français ou de langue est à la disposition de l'élève pour lui permettre de réaliser les devoirs et lui apporter toute l'aide nécessaire à la réussite de son année.

- Des activités d'aides spécifiques pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

Grille horaire en première année commune

Formation commune

Religion	2H
Education physique	3H
Etude du milieu	4H
Français	6H
Langue moderne	4H
Mathématiques	4H
Sciences	3H
Education musicale	1H
Education par la technologie	1H
Total	28H

Activités complémentaires

Latin	2H
Tables de conversation Anglais/Néerlandais	1H
TIC	1H
Total	4H

Total 32H

Activité de soutien et de méthode de 15h40 à 16h30 dans le cadre de l'école de devoirs (gratuit ; sur demande) 1H ou 2H

La 2^e année commune

Les études commencent à se différencier. Si les cours généraux forment encore l'essentiel du programme, les élèves choisissent des activités complémentaires qui ne sont pas seulement révélatrices de goûts et d'aptitudes mais qui peuvent concerner des disciplines destinées à compléter la formation commune et permettre la maîtrise des socles de compétences.

Celle-ci comprend 28 heures de cours généraux.

A cela s'ajoute :

- 4 heures d'activités complémentaires touchant de nombreux domaines tels : latin 2h, sciences 2h, langues 2h (néerlandais ou anglais), socio-économie 2h, arts de la parole 2h et TIC 2h ;
- pour les élèves qui le souhaitent (ou sur avis du Conseil de classe), 4h d'activités complémentaires de remédiation. Ce groupe d'activités de 4h propose des travaux dirigés en français (2h) et en mathématiques (2h) ;
- 1 ou 2h de soutien à 15h40 (école de devoirs), sur avis du conseil de classe, Un professeur de mathématiques, de français ou de langue est à la disposition de l'élève pour lui permettre de réaliser les devoirs et lui apporter toute l'aide nécessaire à la réussite de son année ;
- PIA (Plan Individualisé d'Apprentissage) pour les élèves de 2S et sur avis du Conseil de classe

Grille horaire en deuxième année commune

Formation commune

Religion	2H
Education physique	3H
Etude du milieu	4H
Français	5H
Langue moderne	4H
Mathématiques	5H
Sciences	3H
Education artistique	1H
Education par la technologie	1H
Total	28H

Activités complémentaires

Latin / Sciences	4H
Latin / Langue	4H
Sciences / Langue	4H
Socio-économie / TIC	4H
Arts de la parole / TIC	4H
Remédiation Mathématiques / Remédiation Français	4H

Total 32H

Activité de soutien et de méthode de 15h40 à 16h30 dans le cadre de 1H ou 2H

École de devoirs (gratuit ; sur demande)

Pour les élèves qui n'ont pas acquis les compétences du premier degré en fin de 2^e année commune, nous organisons une 2^e année complémentaire.

Au cours de cette année, l'élève approfondit sa deuxième année commune en choisissant des activités complémentaires en tenant compte de l'avis du Conseil de classe.

Les parcours possibles au premier degré

Au terme de la première année commune, tout élève poursuivra son cursus dans une deuxième année commune avec les activités complémentaires de son choix.

Sur base du rapport de compétences établi fin juin, le conseil de classe peut proposer un programme de remédiation de 4h par semaine en français et mathématiques.

Fin de 2^e année commune, si les socles de compétences du degré ne sont pas atteints et si l'élève n'a pas épuisé les trois années possibles pour parcourir le degré, il aura la possibilité de combler ses lacunes grâce à une 2^e année complémentaire (2S).

Au terme de cette année, suivant le rapport de compétences établi par le conseil de classe, il pourra entamer une 3^e année dans l'enseignement général ou dans une autre forme d'enseignement conseillée par le conseil de classe.

Tous ces parcours différenciés n'ont qu'un seul objectif : amener un maximum d'élèves à quitter le premier degré avec un bagage minimal de futur citoyen prêt à entamer des études dans un second degré.

La philosophie du premier degré

Les défis :

- Accueillir tous les élèves qui ont obtenu leur CEB.
- Lutter contre l'échec scolaire.
- Amener tous les jeunes aux socles de compétences à 14 ans, avec un souci d'efficacité et d'équité, en 2 années, exceptionnellement en 3.

La conception :

- Introduire les remédiations au cœur de l'horaire hebdomadaire.
- Considérer le premier degré comme la fin de l'enseignement du fondement, en adéquation avec les objectifs définis par le décret.

Les visées :

- La réussite du CE1D.
- Consolider la formation générale de base avant de s'orienter au 2^e degré.
- Utiliser les années complémentaires avec souplesse et originalité, en vue d'une différenciation des apprentissages.
- Proposer une orientation positive.

Le deuxième degré

Le deuxième degré est celui de l'orientation. L'élève est invité à choisir en troisième des matières qu'il souhaite maîtriser en vue d'un approfondissement éventuel dans ses dernières années d'humanités.

Il importe de choisir au moins une option de base telle que :

- Arts d'expression
- Latin
- Langues II
- Sciences 5h
- Sciences économiques
- Sciences sociales

Il y a en outre l'obligation de suivre un cours de sciences 3h si le choix ne se porte pas sur l'option sciences 5h.

Ce degré exige :

1. un sens des responsabilités

Choisir les cours dans un 2^e degré engage donc l'étudiant qui doit, dès lors, assumer pleinement cet engagement par....

2. de bonnes habitudes de travail...

- aux cours :

- apprendre à prendre des notes en distinguant l'essentiel de l'accessoire ;
- oser demander des explications complémentaires ;
- comprendre et respecter les consignes du professeur ;
- avoir avec soi tous les éléments pour assister aux cours (manuels, préparations, équipement sportif, ...)
- tenir son journal de classe en ordre.

- à domicile :

- travailler quotidiennement (faire les préparations, étudier ses leçons);
- vérifier son journal de classe, éventuellement le compléter ;
- organiser et planifier son travail (ne pas attendre la dernière minute pour préparer un exposé, lire un livre ou assimiler du vocabulaire) ;
- transcrire les notes prises aux cours, les comprendre et les étudier ;
- apprendre à travailler par tableau, schéma (globaliser la matière) ;
- rédiger des synthèses.

3. et la mise en œuvre de compétences telles que....

- savoir utiliser des outils (Internet ou la bibliothèque), pour réaliser et finaliser des travaux de recherche ;
- travailler avec d'autres, non dans un esprit de concurrence mais avec courtoisie et cordialité (aider l'autre à progresser fait grandir).

Grille horaire du 2^e degré
--

1. Des cours obligatoires

Religion	2H
Education physique	2H
Français	5H
Géographie	2H
Histoire	2H
Langue moderne I (anglais ou néerlandais)	4H
Mathématiques	5H
Sciences	3H

2. Des cours optionnels

Sciences (formation scientifique plus spécialisée)	5H
Arts d'expression	4H
Latin	4H
Sciences économiques	4H
Sciences sociales	4H
Langue moderne II (allemand, anglais ou néerlandais)	4H

3. Une activité complémentaire

Complément d'informatique	1H
---------------------------	----

NB : Attention ! L'élève qui renonce à choisir une deuxième langue en 3^e y renonce définitivement

Le troisième degré

Le choix d'option(s) que l'élève va faire l'engage pour deux ans. Une fois la rentrée passée, il n'aura plus légalement la possibilité de changer son programme. En effet, la loi impose à l'élève de suivre les mêmes cours pendant les deux dernières années de l'enseignement secondaire.

Plus que d'approfondir certaines matières, l'objectif du troisième degré, comme celui de toutes les humanités, est la formation de l'esprit et de l'Homme.

Apprendre à planifier, à anticiper, à prendre des notes, à structurer, à être créatif, à analyser, à construire une critique, à modéliser. L'élève développera la confiance en lui, l'autonomie, le sens de l'écoute et de la prise de parole, le travail en équipe et les relations saines.

Oser relever des défis, clarifier ses choix seront les priorités de ces deux dernières années.

Grille horaire du 3^e degré
--

1. Des cours obligatoires

Religion	2H
Français	4H
Histoire	2H
Géographie	2H
Éducation physique	2H

2. Des cours obligatoires à caractère optionnel (présents dans l'horaire mais considérés comme option à partir d'un certain volume horaire)

Langue moderne I	4H
Mathématiques	4 ou 6H
Sciences	3 ou 6H

3. Des cours optionnels

Langue II	4 ou 2H
Sciences économiques	4H
Sciences sociales	4H

4. Des activités complémentaires

Complément de français	2H
Complément de mathématiques	2H
Complément anglais	2H
Laboratoire de sciences	1H
Langue moderne III (Espagnol)	2H
Arts d'expression	2H

Total entre 28 et 32H¹ en fonction des options choisies

¹ 34H uniquement si 2 langues modernes ou si complément. mathématiques

L'orientation au 3^e degré

En fin d'études secondaires se pose la question du choix de l'orientation future.

Quelles études entreprendre ? Quel choix professionnel ?

Afin d'aider nos étudiants à répondre à ces questions, le Collège propose, en collaboration avec le Centre PMS, dès la 5^e, une série d'activités d'orientation en collaboration avec l'Université de Liège, les Hautes Écoles.

Plus concrètement, les élèves de 5^e et 6^e années auront l'opportunité d'assister à des soirées d'information organisées par ces établissements d'enseignement supérieur.

Ils pourront suivre pendant une journée un professionnel sur le terrain afin de se familiariser avec un métier de leur choix.

Ils pourront aussi se rendre au SIEP (salon études/professions) et participer aux journées portes ouvertes organisées par les différentes Hautes Écoles et Universités.

Informations générales

Notre projet

Vous trouverez sur le site du Collège notre Projet d'Établissement

www.csj-chenee.be

Projet éducatif

Le projet éducatif, tel que le définit le PO dans ce document, a pour fonction de décrire ce que l'ensemble de la Communauté Éducative doit rechercher à réaliser dans les écoles. C'est un idéal à atteindre, un texte de référence, qui veut entretenir des questions et garder les acteurs de l'école en éveil.

Projet pédagogique

L'équipe pédagogique a défini ses priorités et, dans ce contexte, a cherché un idéal à atteindre pour ses élèves, les jeunes qui lui sont confiés. Elle accueille garçons et filles tels qu'ils sont, avec des acquis, avec des vécus, des problèmes et des richesses différents. Elle propose de mener ces jeunes le plus loin possible dans l'acquisition de compétences et de connaissances (savoirs, savoir-faire, savoir-être). Mais cette mission serait incomplète si elle n'intégrait pas les dimensions humaine, sociale et spirituelle.

Organisation pratique

Horaire

		1 ^{ère} et 2 ^e années	3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années
1 ^e heure	8h20-9h15	Cours	Cours
2 ^e heure	9h15-10h05	Cours	Cours
	10h05-10h20		
3 ^e heure	10h25-11h15	Cours	Cours
4 ^e heure	11h15-12h05	Cours	Cours
5 ^e heure	12h05-12h55		Cours
6 ^e heure	13h00-13h50	Cours	
7 ^e heure	13h50-14h40	Cours	Cours
8 ^e heure	14h40-15h30	Cours	Cours
9 ^e heure	15h30-16h20	École de devoirs (15h40-16h30)	Cours

Le matin, le Collège est ouvert dès 7h30 où un surveillant les accueillera.

Seuls les élèves de 5^e et 6^e recevront une carte de sortie pour midi.

L'école propose une étude surveillée de 15h45 jusque maximum 17h et offre, aux élèves du premier degré, la possibilité de participer à l'école de devoirs.

Le Collège organise le jeudi après journée un cours d'italien en collaboration avec le Consulat d'Italie.

Trouver des infos complémentaires

Web :

www.csj-chenee.be

Nous contacter

Numéro de téléphone général

04/367.61.71

La directrice : M^{me} Archambeau

direction@collegesaintjoseph.be

La directrice adjointe : M^{me} Lemauvais

sous-direction@collegesaintjoseph.be

Coordination :

1^{re} M^{me} Reginster

caroline.reginster@collegesaintjoseph.be

2^e – 3^e M^{me} Wieczorek

beatrice.wieczorek@collegesaintjoseph.be

3^e-4^e-5^e M^{me} Sibret

catherine.sibret@collegesaintjoseph.be

Inscriptions : sur rendez-vous

